

SAS au Capital de 168.000 Euros

SIÈGE SOCIAL

45-49, Chaussée Jules César - 95250 BEAUCHAMP
Téléphone : 01 30 40 57 57 - r.c. Pontoise 56 B 165

USINE DE RESSONS s/MATZ 60490

423, rue de la Gare

Tél. : 03 44 42 52 92

Fax : 03 44 42 66 45

SIRET 776 224 693 00023

CODE APE 2221 Z

• Préfecture de l'Oise

Direction Départementale des Territoires

40, Rue Jean RACINE

BP - 20317

• 60021 BEAUVAIS CEDEX

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

Madame la Préfète,

Conformément aux dispositions du livre 5 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous demander la régularisation de l'autorisation d'exploiter concernant notre usine de production de feuilles de polystyrène sur le territoire de la commune de Ressons-sur-Matz.

Le dossier joint, remis en 3 exemplaires papier et 11 exemplaires numérisés, a été établi selon les dispositions des articles R.512-3 et R.512-6 du code de l'environnement. Il comprend :

- Les renseignements administratifs relatifs à l'établissement, ainsi que les rubriques concernées de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (dans le chapitre "situation administrative") ;

- Une présentation de l'établissement, décrivant la nature et le volume des activités, les procédés de fabrication les matières mis en œuvre, ainsi que la capacité technique et financière de l'entreprise ;

- Une étude d'impact, intégrant une évaluation du risque sanitaire ;

- Une étude de dangers ;

- Une notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel ;

- Un ensemble de plans (en annexe du document) ;

- Un résumé non technique, relatif à l'étude d'impact et à l'étude de dangers (en annexe du document).

Le plan d'ensemble demandé à l'échelle de 1/200 au minimum selon l'article R.512-6 du code de l'environnement a été établi à l'échelle 1/650, pour des raisons de lisibilité et de facilité de compréhension du document. Nous sollicitons donc une dérogation pour cette échelle réduite.

Ce dossier est une actualisation du dossier déjà déposé le 31 mai 2017. Il a été complété pour tenir compte des observations de la MRAe Hauts-de-France, formulées par l'avis délibéré du 01.08.2019.

M. Davy Martins, directeur du site de Ressons-sur-Matz, se tient à votre disposition pour toute question d'ordre technique ou administrative.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Marc Wandels

Directeur général délégué SILAR

